

Séminaire régional tripartite sur les compétences et l'employabilité dans les services de télécommunications de certains pays d'Afrique (Bagamoyo, Tanzanie, le 4-6 décembre 2006)

CONCLUSIONS¹

INTRODUCTION

En accord avec la recommandation de la Réunion tripartite du BIT sur l'emploi, l'employabilité et l'égalité des chances dans les services des postes et télécommunications qui s'est tenue à Genève du 13 au 17 mai 2002, le Bureau international du Travail a organisé un séminaire régional tripartite en Afrique, afin de promouvoir le dialogue social sur les compétences et l'employabilité dans les Services de Télécommunications de certains pays d'Afrique sub-Saharienne à Bagamoyo. Ce Séminaire est une suite directe à la Réunion tripartite sur l'emploi, l'employabilité et l'égalité des chances dans les services des postes et télécommunications de 2002. Il se rattache également aux Séminaires Régionaux sur le Dialogue Social dans les Services Postaux - en Afrique, ici à Bagamoyo, en novembre 2006 ; en Amérique latine, à Lima en août 2003 ; et dans la région Asie-pacifique, à Bangkok en mai 2000.

Le séminaire a été ouvert par Mme Rose Teemba, Commissaire du Travail, Ministère du Travail, de l'Emploi et du Développement de la Jeunesse, Gouvernement de la République de Tanzanie. Il a réuni des représentants des Gouvernements (tels que Cameroun, Mozambique, Nigeria, Ouganda, Sénégal, République de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe) des Travailleurs (tels que Afrique du Sud, Cameroun, Éthiopie, Kenya, Malawi, Mozambique, Nigéria, Ouganda, Sénégal, Swaziland, République de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe) et des Employeurs (tels que Éthiopie, Nigéria et Zimbabwe). Le Séminaire a été soutenu par une équipe d'experts du BIT, de l'Organisation Internationale des Employeurs (OIE) et de la fédération syndicale « Union Network International » (UNI).

Les participants du séminaire se sont focalisés sur les objectifs suivants:

- partager des expériences,
- discuter les défis auxquels est confrontée l'industrie des télécommunications en matière de compétences et d'employabilité,
- évaluer les rôles dans l'amélioration de la formation et l'organisation du travail et
- examiner le suivi des activités qui pourraient être développées et entreprises au cours de l'année 2007 au sein du Programme d'Action du BIT afin de promouvoir le dialogue social sur les compétences, la formation, l'employabilité et l'égalité des chances dans les services de télécommunications en Afrique.

Trois pays seront sélectionnés à la suite de cette réunion.

¹ Approuvées unanimement par les participants.

CONCLUSIONS GÉNÉRALES

Cinq thèmes ont retenu l'attention des participants, à savoir :

Thème 1 - Les compétences, la formation et l'employabilité dans les services de télécommunications en Afrique

La réussite dans cette industrie dépend sur le développement des compétences utiles et orientées vers l'avenir : les mandants de l'OIT pourraient coopérer dans une approche positive en ce qui concerne la formation pour l'employabilité et le changement. Ce genre de formation peut aider à éviter des pénuries de travailleurs qualifiés, à améliorer la qualité du travail et la satisfaction, à augmenter des chances, à répondre aux exigences des consommateurs et à améliorer la qualité du service.

Thème 2 - Les développements récents et tendances futures dans les services de télécommunications en Afrique

L'essor d'Internet, de la téléphonie mobile et d'autres technologies nouvelles, ainsi que les privatisations et le manque de réglementation ont complètement transformé l'industrie des télécommunications ces dix dernières années. D'autres changements sont en cours, par exemple en ce qui concerne la technologie de transmission de la voix sur protocole Internet (VoIP) et les nouvelles infrastructures en voie de développement dans la région africaine. Toutes ces technologies coexistent et ont tendance à converger vers des réseaux de prochaine génération (NGN). Ces développements impliquent que les pays auront à développer de nouvelles politiques et réglementations. Les entreprises de télécommunications devront s'adapter rapidement aux changements intervenant au sein de leur marché. La main-d'œuvre devra augmenter ses compétences actuelles et développer de nouvelles capacités afin d'assurer l'employabilité sur le long terme. Les changements technologiques auront un impact significatif sur l'emploi, l'organisation du travail et les relations professionnelles dans les services de télécommunications en Afrique, au cours des prochaines années, de même que les efforts visant à combler le fossé numérique sont possible grâce à la montée de la téléphonie mobile et aux investissements liés à l'infrastructure nécessaire pour toute connexion Internet à haut débit.

L'industrie des télécommunications jouera un rôle prépondérant dans le développement de l'Afrique. Il faut attirer l'attention sur les thèmes relatifs à la précarisation de l'emploi ainsi qu'au rôle de l'économie informelle à l'instar de la vente des cartes téléphoniques prépayées et autres. Des opportunités doivent être offertes au sein de l'industrie afin de promouvoir le développement communautaire, des petites entreprises et le travail décent.

Thème 3 - Le programme d'action de l'OIT sur les compétences et l'employabilité dans les services de télécommunications en Afrique

A la suite de ce Séminaire, le programme d'action du BIT déjà existant se composera en 2007 par exemple, de recherches; de formations; de services consultatifs; et/ou d'aide directe. Le suivi de ce Séminaire régional se focalisera sur trois pays sélectionnés parmi les pays suivants : Cameroun, Éthiopie, Mozambique, Nigeria, Ouganda, Sénégal, République de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe). La décision sur la sélection des pays sera prise par le Conseil d'Administration du BIT.

Thème 4 – Le dialogue social dans les services de télécommunications

Les partenaires sociaux continueront de s'engager dans le dialogue social en général, plus précisément sur la formation, l'engagement des travailleurs vis-à-vis du développement de leurs propres compétences et l'égalité des chances dans l'accès à la formation et au développement des compétences. De plus amples efforts sont nécessaires afin d'assurer pleinement la représentation du Groupe des Employeurs, car certains délégués des Employeurs invités n'ont pas assisté au Séminaire.

Thème 5 - Le rôle du gouvernement, des syndicats et des employeurs dans la formation au sein des télécommunications

L'OIT encouragera les gouvernements, les employeurs et les syndicats à promouvoir des initiatives afin de développer des partenariats publiques-privés concernant la formation dans les télécommunications et d'examiner les possibilités de partage d'installations, d'équipements et d'expérience au sein des centres de formation de télécommunications toujours présent dans la région africaine. Les gouvernements ont la responsabilité de l'éducation, alors que les coûts de la formation doivent être partagés par le gouvernement, les employeurs, les marchands d'équipements et dans certains cas par les travailleurs actuels ou éventuels dans l'industrie. Les certificats de formation doivent être accrédités, si possible au sein de l'entreprise, au niveau sectoriel, national ou régional. En ce qui concerne la formation spécifique à certains vendeurs d'équipements, il serait bon de s'assurer que les compétences sont mises à disposition des pays africains. Les partenaires sociaux concentreront leurs efforts sur une plus grande équité entre les sexes en ce qui concerne l'accès à la formation. Le rôle de l'Union Internationale de Télécommunications et de la Banque Mondiale dans les télécommunications est reconnu et de plus grands efforts doivent être accomplis afin que les initiatives sectorielles sur les compétences, la formation et l'employabilité soient bien alignées.